Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_8-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

D_25SEPT2026_8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S.

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	9	11

Séance du 25 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt-cinq septembre, la commission permanente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 02/09/2026

Présents : Mesdames Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Hervelyne COUEDO

Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Absent(es) excusé(es) : Marie-Pierre LE NEZET, donne pouvoir à Gladys LE SAUSSE
Nadia PICHON, donne pouvoir à Karine CONQUER

Secrétaire de séance : Madame Gladys LE SAUSSE

Objet : Délibération choix du prestataire et fixation du prix des colis gourmands destinés à nos aînés de plus de 80 ans

Le Conseil d'Administration a décidé d'examiner plusieurs prestataires pour la fourniture de colis destinés à nos aînés âgés de plus de 80 ans.

Madame la Vice-Présidente a présenté le nouveau catalogue 2026-2027 de l'entreprise Lavalette.

Après une analyse approfondie, le Conseil d'Administration a arrêté son choix sur les produits de l'entreprise Pierre Champion le Gourmand du Sud-Ouest, située - Lou Pontet - BP 40066 - 24202 Sarlat en raison de l'originalité de son offre et de la qualité de ses produits régionaux.

En conséquence,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_8-DE

- Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le choix du prestataire Valette pour la confection des colis référencé Si Bien Ici – Solo Réf. C260150CHA, dont la valeur est estimée à environ 19,95€ par personne.

Par ailleurs,

- Le Conseil d'Administration renouvelle l'acquisition de paniers de produits d'hygiène ou alimentaire d'une valeur d'environ 20€, qui seront distribués aux résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Faite et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme, le 25/09/2026 à Sainte-Hélène

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Mme Gladys LE SAUSSE

